



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

Assemblée générale annuelle 2025

**Assemblée générale annuelle 2025
AGA en présentiel
au Centre communautaire Sainte-
Anne, situé au 715, rue Priestman,
à Fredericton**

**Mercredi 17 septembre 2025
de 9h 00 à 12 h 00**



Convocation à l'AGA de l'AFANB 2025

L'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB) se tiendra les 16 et 17 septembre 2025, au Centre communautaire Sainte-Anne, situé au 715, rue Priestman, à Fredericton.

Soyez des nôtres afin de célébrer le 25e anniversaire de l'AFANB lors de cette AGA qui s'annonce aussi festive que rassembleuse. Cet événement marquant sera une occasion unique de souligner le parcours de l'Association, de renforcer nos liens et de réfléchir ensemble à l'avenir.

Le mardi après-midi 16 septembre, nous aurons des ateliers.

Le mardi soir se tiendra le souper des retrouvailles avec la remise du prix Willie-Lirette à Robert Frenette.

Le mercredi matin, nous procéderons à l'AGA et à la réunion d'affaires. Si vous avez des propositions que vous souhaitez présenter à l'AGA, il faut les remettre à l'Association au moins trente jours avant la tenue de l'AGA, selon l'article 3.7 des règlements généraux.

Veuillez noter qu'une mise à jour des Règlements généraux vous est présentée par le conseil d'administration. Cette résolution doit être adoptée à 2/3 des voix pour être adoptée.

👉 **Pour vous inscrire, veuillez utiliser le lien suivant:**
<https://www.eventbrite.ca/e/inscription-25e-aga-les-16-et-17-septembre-2025-en-presentiel-1492149642749?aff=oddttdtcreator>

Nous avons hâte de vous accueillir pour cet événement marquant dans la vie de l'AFANB!



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

**Assemblée générale annuelle 2025
Théâtre Bernard Poirier
715 Priestman St, Fredericton
Mardi 17 septembre 2025
9 h à 12 h**

Ordre du jour

- 1. Mots de bienvenue de la présidence et de la direction générale**
- 2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée.**
- 3. Vérification du quorum par la présidence d'assemblée**
- 4. Directives et procédures des assemblées délibérantes**
- 5. Présentation des membres du conseil d'administration**
- 6. Adoption de l'ordre du jour de la réunion d'affaires**
- 7. Rapport du comité de mise en candidature**
- 8. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 24 septembre 2024.....1**
- 9. Suivi au procès-verbal de l'AGA du 24 septembre 2024.....10**
- 10. Adoption des états financiers vérifiés**
- 11. Choix du vérificateur**
- 12. Rapport de la présidence – Norma Dubé.....13**

13.	Rapport de la direction générale – Marcel Larocque.....	16
14.	Règlements généraux de l'AFANB.....	20
15.	Propositions du conseil d'administration.....	30
16.	Ratification des décisions prises par le conseil d'administration pour l'année 2024-2025.....	34
17.	Remerciements aux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat	
18.	Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration	
19.	Affaires nouvelles	
20.	Mot de la fin par la présidence	
21.	Levée de l'Assemblée	



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

Procès-verbal de Assemblée générale annuelle 2024

AGA en présentiel

**à la salle du Club d'Âge d'Or Mgr Morneau Ltée située à l'adresse 3, rue Beauséjour
Saint-Quentin, le 24 septembre 2024 de 9h 00 à 12 h 00**

La réunion débute à 9h00.

1. Mot de bienvenue de la présidente de l'AFANB

Norma Dubé souhaite la bienvenue aux membres et demande s'il y a opposition à ce que l'assemblée soit enregistrée afin de faciliter le travail de prise de note qui se fera à distance. Aussitôt le procès-verbal complété l'enregistrement sera détruit.

2. Élection d'une présidence d'assemblée et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée.

« Que Cédric Comeau agisse comme président d'assemblée et Nouha Bouchiba comme secrétaire d'assemblée et que Bruno Poirier effectue la tâche de preneur de notes en cas de difficulté au niveau de la plateforme Zoom. »

Roger Mazerolle /Norma Aubut
Adoptée

3. Vérification du quorum par le président d'assemblée

Norma Dubé confirme que le quorum d'assemblée est atteint. La réunion est donc ouverte à 9 h 04.

4. Directives et procédures de l'assemblée délibérantes

Cédric Comeau informe les membres présents que le code Morin ainsi qu'aux règlements généraux de l'AFANB seront utilisés pour les directives et procédures délibérante de la présente assemblée.

5. Présentation des membres du Conseil d'administration

Norma Dubé présente les membres du conseil d'administration et les invite à se lever.

- Luc Handfield, administrateur Fredericton – Saint-Jean
- Christiane Laviolette, administratrice Restigouche-est
- Marie-Claire Ferron, administratrice grand Tracadie-Sheilla – Néguaac
- Eddy Williams, administrateur Kent-sud
- Joanne Fortin, administratrice Restigouche-ouest
- Paul Dermers, administrateur Kent-nord – Rogersville – Miramichi – Baie Ste-Anne
- Roger Martin, administrateur Dieppe-Moncton
- Yvon Thériault, administrateur Grand Caraquet
- Norma Aubut, administratrice Shippagan – Lamèque – Miscou
- Jean-Paul Soucy, administrateur Grand-Sault – La Vallée
- Jacques Albert, administrateur Madawaska

Absents aujourd'hui ;

- Denise Boudreau, administratrice Chaleur
- Susan Cormier, administratrice Shediac – Cap-Pelé
- Marcel Larocque, directeur général

6. Adoption de l'ordre du jour

« Que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2024 soit adopté tel que présenté. »

Jacques Albert /Jocelyne Querry Bossé
Adoptée

7. Rapport du comité de mise en candidature

Le rapport du comité de mises en candidature est présenté par Norma Aubut :

Le comité de nominations était formé de Yvon Thériault, Eddy Williams et Norma Aubut, qui agissait comme présidente du comité.

Les personnes sortant de charge au sein du conseil d'administration sont :

- Yvon Thériault, représentant de zone pour le Grand Caraquet, fin d'un 2^e mandat, non-renouvelable;
- Denise Boudreau, représentante de zone pour la région Chaleur fin d'un 2^e mandat, non-renouvelable;
- Norma Dubé, représentante de zone pour Fredericton-Saint-Jean fin d'un 2^e mandat, non-renouvelable, à titre de membre du CA;
- Marcel Larocque, président
- fin d'un 2^e mandat, non-renouvelable, à titre de président;
- Un autre poste est vacant à la suite du départ de Marie-Claire Ferron, représentante de zone pour le Grand Tracadie.

Note : Pour donner suite à la démission de Marc Angers à la direction générale, Marcel Larocque a été nommé à ce poste par le conseil d'administration en janvier 2024. Le poste de présidence par intérim fut alors assumé par Norma Dubé qui était la vice-présidence active.

Pour tous ces postes, le comité de nominations a reçu les candidatures suivantes :

- Présidence : Norma Dubé;
- Représentant de zone pour le Grand Caraquet : Armand Haché;
- Représentante de zone pour la région Chaleur : Alice Hébert;
- Représentant de zone pour Fredericton, Saint-Jean : Luc Handfield;
- Représentante de zone pour le Grand Tracadie : Marjolaine Benoit.

Les représentants de zone suivants désirent renouveler pour un deuxième mandat :

- Roger Martin (Dieppe-Moncton);
- Joanne Fortin (Restigouche Ouest).

Les représentants de zone suivants continuent leur mandat actuel

(1^{er} ou 2^e mandat) :

- Jean-Paul Soucy (Grand-Sault La Vallée);
- Jacques G. Albert (Madawaska);
- Paul Demers (Kent Nord);
- Christiane Laviolette (Restigouche Est);
- Eddy Williams (Kent Sud);
- Susan Cormier (Shédiac - Cap-Acadie);
- Norma Aubut (Shippagan, Île-de-Lamèque, Miscou).

« Que le rapport du comité de mise en candidature soit adopté tel que présenté. »

Eddy Williams / Diane Gionet-Godin
Adoptée

8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2023

« Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2023 soit adopté tel que présenté. »

Francis Cormier / Jocelyne Querry Bossé
1 abstention
Adoptée à majorité

9. Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2023

Norma Dubé informe les membres présents des suivis suivants de la page 14 du cahier de la présente l'assemblée. Présentement le projet Proche aidants n'a plus de financement. Nous sommes actifs pour identifier de nouvelles sources de financement. Au niveau du dossier droit des aînés, nous avons toujours un bon accueil du gouvernement à nos revendications, mais toujours sans action.

Barbara Losier indique qu'une coquille à corriger en page 14 du cahier de la présente assemblée au niveau du nom Elda Savoie et non Léda Savoie. Également le MACSNB se

dit prêt à appuyer l'AFANB dans la recherche de financement pour le projet Proches aidants.

10. Adoption des états financiers vérifiés

Mélanie Rousseau de la firme comptable professionnel agréé Allain et Associés via la plateforme Zoom ce joint à l'assemblée pour présenter les états financiers en date du 31 mars 2024. Norma Dubé ajoute l'information qu'au cours de la dernière année l'AFANB a diminué le taux de cotisation des membres. Bien que cela a engendré une augmentation des membres, l'équilibre entre le montant accumulé finira dans le futur par s'équilibrer. Au niveau des projets, bien que le financement de certains projets se termine, nous tentons habituellement d'étirer les fonds le plus possible jusqu'à ce que d'autres sources de financement soient identifiées.

« Que l'on adopte les états financiers vérifiés tels que présentés. »

Jean-Paul Soucy / Amédée Haché
Adoptée

Paul Demers suggère qu'à l'avenir que l'item au sujet des Rendez-vous Acadie 50+ dans le futur soit ajustés au nouveau nom soit les RVA50+ au lieu des JA50+.

Question d'un membre : Est-ce que les retours de taxes de vente comme organisme à but non lucratif sont effectués annuellement ? La réponse est oui, une demande de retour de taxe harmonisé est faite chaque année.

11. Choix du vérificateur

« Que le CA fasse le processus du choix d'une firme comptable pour la vérification des livres comptables de l'AFANB pour l'année 2024-2025. »

Paul Demers / Roger Mazerolle
Adoptée

12. Rapport de la présidence par intérim – Norma Dubé

La présidente par intérim présente son rapport annuel.

« Que le rapport de la présidente par intérim soit accepté tel que déposé. »

Norma Aubut / Christiane Laviolette
Adoptée

13. Rapport de la direction générale

Norma Dubé fait la lecture du rapport de la direction générale.

« Que le rapport de la direction générale soit accepté tel que déposé. »

Paul Demers / Marie-Claire Ferron
Adoptée

Norma Dubé invite Paul Demers de présenter un court rapport sur les RVA50+. Les derniers RVA50+ se tenaient à Caraquet du 12 au 15 septembre derniers et 320 participants au total étaient présents. Bravo à Caraquet qui a bien relevé le défi d'organisation. Première remise du prix Jean-Luc Bélanger qui reconnaît le leadership au niveau de l'engagement citoyen. Le programme Accueil du jour du Centre de bénévolat de la Péninsule acadienne ainsi que la Vélo route de la Péninsule acadienne sont conjointement les premiers récipiendaires. Les prochains RVA50+ auront lieu à Dieppe en 2026 et l'an prochain soit en 2025, les RVA50+ auront lieu sous la formule régionale.

14. Règlements généraux de l'AFANB

Norma Dubé informe les membres que les changements suggérés se retrouvent dans le cahier de l'assemblée et ont été envoyés avec l'avis de convocation aux membres.

Il est suggéré une nouvelle catégorie de membres, soit les membres associatifs, tels par exemple l'Université du troisième âge ou une association régionale. De plus, pour être conforme suite à la réforme municipale il est suggéré que le nom des régions représenté au conseil d'administration ainsi que le nom des régions soient modifiés afin de représenter la nouvelle réalité. Le président d'assemblée suggère que les changements soient effectués d'un seul bloc dans une seule proposition.

«Que les modifications aux règlements généraux soient acceptées telles que présentées.»

Eddy Williams / Joanne Fortin
Adoptée

Il est suggéré au prochain conseil d'administration de se pencher sur cette proposition en vue de la prochaine assemblée générale annuelle afin de s'assurer que le point 1.10 reflète les discussions des membres à la présente assemblée.

15. Propositions du Conseil d'administration

Sept propositions ont été formulées par le conseil d'administration :

Priorité # 1 : Appuyer les personnes proches aidantes

- Attendu que :
 - L'AFANB milite depuis longtemps afin que les personnes âgées puissent vivre le plus longtemps possible dans leur domicile ;
 - La recherche démontre que les personnes âgées qui vivent dans leur domicile sont plus heureuses et enclines à participer à la vie communautaire, familiale, sociale et économique

Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin.

Priorité # 2 : Promouvoir la bienveillance envers les aînés

- Attendu que :
 - La mission de l'AFANB est de promouvoir le mieux-être des aînés, ce qui comprend les aider à rester chez eux en toute sécurité le plus longtemps possible pour qu'ils puissent profiter d'une bonne qualité de vie ;
 - Le Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés de l'AFANB a publié un rapport choc, soit « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick », qui a été rendu public à une conférence de presse le 15 juin 2022 et qui vise le bien-être des personnes âgées en foyer de soins ou à domicile, ayant besoin de soutiens ;
 - Le rapport publié fut bien accueilli par tous et toutes, incluant les décideurs politiques ;
 - Les actions concrètes réelles tardent toujours ;

Il est proposé que l'AFANB voit à la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français.

Priorité # 3 : Gériatrie sociale

- Attendu que :
 - La gériatrie sociale prend de l'ampleur un peu partout au pays ;
 - Le mouvement de pédiatrie sociale a connu un bel essor malgré les efforts de pérennité dans certaines régions ;
 - Plusieurs municipalités s'affairent présentement à mettre en lumière les bienfaits de la gériatrie sociale ;
 - Le concept de gériatrie sociale cadre bien avec la mission de l'AFANB ;

Il est proposé que l'AFANB entame une réflexion sérieuse, basée sur la recherche, tout en explorant les stratégies gagnantes déjà existantes, et ainsi participe activement à définir l'approche de la gériatrie sociale pour les personnes âgées francophones du Nouveau-Brunswick.

Priorité # 4 : Santé et mieux-être

- Attendu que l'AFANB a pour mission de promouvoir le mieux-être des aînés francophone du N.-B. et qu'elle y travaille depuis sa création ;

Il est proposé que l'AFANB :

- Réagisse publiquement à l'actualité qui touche la santé et le mieux-être des aînés;
- Voit à l'orientation des dossiers de l'AFANB relatifs à la santé et au mieux-être des aînés;
- Fasse pression auprès des décideurs politiques afin que vaccin contre le Zona soit accessible gratuitement aux personnes âgées.

Priorité # 5 : Logement abordable

- Attendu que la mission de l'AFANB est entre autres de défendre les droits des aînés et de promouvoir leur mieux-être ;
- Attendu que beaucoup d'aînés font face à une augmentation faramineuse du coût de leur loyer ;
- Attendu que leur capacité de payer est limitée car ils ont un revenu fixe ;
- Attendu que les revenus des personnes âgées s'adaptent difficilement aux soubresauts de l'indice des prix à la consommation ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Profite de chaque occasion offerte pour inciter les décideurs à mettre en place les investissements nécessaires pour contrer le manque de loyers abordables en particulier pour les personnes âgées.**

Priorité # 6 : États généraux sur le vieillissement

- Attendu que l'AFANB célébrera son 25^e anniversaire d'existence en 2025 ;
- Attendu que la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante ;
- Attendu qu'une mise à jour sur la situation des aînés est nécessaire ;
- Attendu que la recherche en relation avec le vieillissement apporte de nouvelles perspectives ;
- Attendu que les premières démarches en vue de l'organisation d'États généraux sur le vieillissement reçoivent un grand appui ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Poursuive l'organisation des États généraux sur le vieillissement au printemps 2025.**

Priorité # 7 : Recrutement des membres

- Attendu que l'AFANB parle souvent au nom de tous les aînés et aînés francophones du Nouveau-Brunswick ;
- Attendu que l'AFANB par le biais de ses communications internes peut informer ses membres de ses différents programmes et activités qu'elle organise ;
- Attendu que le poids politique de l'AFANB dépend du nombre de membres qui la supporte ;
- Attendu que l'AFANB a modifié les frais d'adhésion des clubs d'âge d'or de sorte que le financement de base des clubs soit favorable à leur viabilité ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Poursuive ces efforts afin de faire la promotion de l'Association au grand public et auprès des Clubs d'âge de l'âge d'or, visant ainsi à augmenter son nombre de membres.**

« Que les sept priorités établies par le conseil d'administration soient acceptées comme étant les priorités de l'AFANB pour la prochaine année. »

Luc Handfield / Paul Demers
Adoptée

16. Ratification des décisions prises par le conseil d'administrations 2023-2024

« Que les décisions prises par le conseil d'administration 2023-2024 soient ratifiées telles que présentées dans le document expédié aux membres. »

Barbara Losier / Roger Mazerolle
Adoptée

17. Remerciements aux membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat

La présidente par intérim de l'AFANB, Norma Dubé remercie au nom des membres, les membres du conseil d'administration qui terminent leur mandat au sein du conseil d'administration de l'AFANB soient ; Yvon Thériault, Denise Boudreau et Marie-Claire Ferron.

18. Élection de la présidence

Le rapport de mise en candidature nomme Norma Dubé

Le président d'assemblée ouvre les nominations sur le plancher à trois reprises sans avoir d'autres nominations.

Norma Dubé accepte sa nomination et est donc élue par acclamation.

19. Élection des représentants des régions au sein du conseil d'administration

Le comité de nominations a reçu les candidatures suivantes :

- Représentant de zone pour le Grand Caraquet : Armand Haché;
- Représentante de zone pour la région Chaleur : Alice Hébert;
- Représentant de zone pour Fredericton, Saint-Jean : Luc Handfield;
- Représentante de zone pour le Grand Tracadie : Marjolaine Benoit.

Les représentants de zone suivants désirent renouveler pour un deuxième mandat :

- Roger Martin (Dieppe-Moncton);
- Joanne Fortin (Restigouche Ouest).

Les représentants de zone suivants continuent leur mandat actuel (1^{er} ou 2^e mandat) :

- Jean-Paul Soucy (Grand-Sault La Vallée);
- Jacques G. Albert (Madawaska);
- Paul Demers (Kent Nord);
- Christiane Laviolette (Restigouche Est);
- Eddy Williams (Kent Sud);
- Susan Cormier (Shédiac Cap-Acadie);
- Norma Aubut (Shippagan, Île-de-Lamèque, Miscou).

Le président d'assemblée ouvre les nominations sur le plancher à trois reprises. Le président d'assemblée déclare les personnes proposées par le comité de nomination sont élues par acclamation.

20. Affaires nouvelles

Norma Dubé fait mention du sondage effectué par l'AFANB auprès des différents partis politiques et invite les membres à garder le questionnaire prêt si des politiciens frappent à leur porte. Aucune affaire nouvelle à l'ordre du jour.

Norma Dubé indique qu'elle a reçu une demande de la présidente de la SANB d'informer les membres de l'AFANB qu'ils peuvent aller sur le site web de la SANB s'ils désirent devenir membres de la SANB.

19. Mot de la fin par la présidence

Norma Dubé remercie les participants et souligne la présence de nombreux partenaires en leur offrant ses remerciements pour leur collaboration à l'association. Elle remercie monsieur Cédric Comeau d'avoir accepté de présider cette assemblée annuelle. Elle offre aussi ses remerciements aux personnes qui ont participé à l'AGA, aux équipes qui ont aidé à l'organisation des activités de la fin de semaine ainsi qu'au directeur général Marcel Larocque.

20. Levée de l'Assemblée

Le président d'assemblée remercie tous les participants pour leur collaboration.

La levée de la réunion se fait à 11h16.

Norma Dubé, présidente

Nouha Bouchiba, secrétaire de l'AFANB



Association francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick

Suivi du procès-verbal de l'AGA du 24 septembre 2024

Résolutions	Suivi
Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin. Adopté	• Semaine nationale des proches aidants (avril) • Collaborations financières avec le MACS-NB, Réseau de santé Vitalité/Résilience régionale (péninsule acadienne) • Partenariats en développement pour appuyer la proche aidance (Université Waterloo et Toronto) • Rencontre avec Elda Savoie, besoins en proche aidance. • Rencontres avec les personnes proches aidantes afin d'encore mieux saisir leurs enjeux. • Partenaire expérience-patient, Conseil au sein du réseau de santé Vitalité. • Présentation par Elda Savoie aux États généraux.
Il est proposé que l'AFANB voit à la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français. Adopté	• Les démarches de lobbying auprès des décideurs ont été maintenues. • Le dossier continue d'être régulièrement abordé dans les médias. • Rencontre avec la ministre du Développement social. • Rencontre avec la ministre Responsable des Aînés • Rencontre avec le ministre de la Santé. • Présence à plusieurs rencontres avec nos partenaires. • Rencontre éditoriale à l'Acadie Nouvelle. • Présentation par Jules Chiasson aux États généraux.
Il est proposé que l'AFANB entame une réflexion sérieuse, basée sur la recherche, tout en explorant les stratégies	• Discussions avec les ministres du Développement social, ministre Responsable des Aînés et ministre de la Santé. • Discussion avec la ministre des Aînés du Québec.

gagnantes déjà existantes, et ainsi participe activement à définir l'approche de la gériatrie sociale pour les personnes âgées francophones du Nouveau-Brunswick. Adopté	• Présentation et visite de la clinique de gériatrie de Dieppe. • Présentation de la clinique de gériatrie de Dieppe au conseil d'administration de l'AFANB. • Conférence de clôture par Patrik Marier aux États généraux. • Réflexion interne en vue d'une mission exploratoire au Québec.
Il est proposé que l'AFANB : Réagisse publiquement à l'actualité qui touche la santé et le mieux-être des aînés; Voit à l'orientation des dossiers de l'AFANB relatifs à la santé et au mieux-être des aînés. Fasse pression auprès des décideurs politiques afin que le vaccin contre le Zona soit accessible gratuitement aux personnes âgées. Adopté	• L'AFANB maintient ses efforts afin de dénoncer les situations alarmantes au niveau de la santé des aînés en particulier pour les cas où les aînés doivent demeurer à l'hôpital même après avoir reçu leur congé médical. • L'AFANB réagit régulièrement sur les questions de santé des aînés dans les médias. • La santé des personnes âgées est au cœur des discussions avec les dirigeants politiques en particulier avec le ministre de la Santé. • Rencontre avec le ministre de la Santé au sujet des frais associés avec le vaccin contre le Zona. • Le bureau du ministre Dornan confirme à la fin août que le dossier avance. Rencontre prévue à l'automne. • Conférence majeure sur la santé par Stéphane Robichaud aux États généraux.
Il est proposé que l'AFANB profite de chaque occasion offerte pour inciter les décideurs à mettre en place les investissements nécessaires pour contrer le manque de loyers abordables en particulier pour les personnes âgées. Adopté	• L'AFANB maintient ses efforts à dénoncer les situations critiques au niveau du logement abordable. • L'AFANB milite toujours à réclamer les ressources nécessaires afin que les personnes âgées puissent demeurer dans leur domicile le plus longtemps possible. • Présentation par Jean-Luc Racine aux États généraux.
Il est proposé que l'AFANB poursuive l'organisation des États généraux sur le vieillissement au printemps 2025. Adopté	• Les États généraux sur le vieillissement en français eurent lieu à l'Université de Moncton, campus de Moncton, du 8 au 10 mai 2025. • Les États comptaient trois volets majeurs : Vivre sa citoyenneté en français, Vivre en santé en français, Vivre en sécurité en français. • 4 conférences majeures et 12 ateliers interactifs

	• Participation pan canadienne de près de 250 personnes. • Animation intergénérationnelle. • Volet artistique (Causerie musicale avec 1755 ainsi qu'une prestation du Chœur intergénérationnel du Faubourg du Mascaret lors du banquet). • Synthèse par la Dre Jennifer Russell. • Proclamation adoptée à l'unanimité. • Rencontre éditoriale à l'Acadie Nouvelle.
Il est proposé que l'AFANB poursuive ses efforts afin de faire la promotion de l'Association au grand public et auprès des Clubs d'âge d'or visant ainsi à augmenter son nombre de membres. Adopté	• Tournée provinciale des Clubs de l'âge d'or (12 sessions) • Modification aux Règlements généraux (AGA 2024) pour accueillir des organismes associatifs. • Ajout de nouveaux Clubs de l'âge d'or. • Ajout de regroupements d'aînés (Enseignants retraités, UTA, AACAME, FAFC. • Démarches directes auprès des Clubs de l'âge d'or afin de mousser l'adhésion à l'AFANB. • Actuellement, 27 clubs de l'âge d'or, 3 comités régionaux et 5 organismes associatifs.



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

Rapport de la Présidence

AFANB-AGA 2025

Déjà un an depuis que l'Association m'a confié le mandat de présidence. Jamais je n'aurais pensé que ce premier mandat officiel serait marqué par autant de belles occasions de faire valoir les intérêts de nos membres ainsi que ceux des aînées et aînés francophones en général.

Je n'en mentionnerai que quelques-unes, compte tenu des contraintes de mon calendrier (!).

Sans doute, le dossier qui m'a le plus interpellé personnellement est celui de la préparation et de la tenue des États généraux sur le vieillissement en français, qui ont eu lieu à l'Université de Moncton en mai dernier.

Je tiens à remercier notre petit comité organisateur (petit mais puissant), affectueusement surnommé le « Groupe de 4 », pour tout le travail accompli pendant plus d'une année afin de réaliser un événement à la hauteur de l'Association. Nous avons également bénéficié de la collaboration de plusieurs partenaires qui, avec générosité, nous ont guidés. Je ne peux oublier les quelque 250 participantes et participants venus d'un peu partout au Canada pour trois jours extraordinaires de réflexions, de discussions et de délibérations sur les grands enjeux du vieillissement, nous offrant ainsi un cadre solide pour nos actions des prochaines années.

La tournée provinciale entreprise par le directeur général et moi-même l'hiver dernier fut une occasion idéale de rencontrer des aînées et aînés aux quatre coins de la province. Ces échanges nous ont permis de mieux comprendre leurs préoccupations. Ils ont aussi eu pour effet d'augmenter notre nombre de membres, toujours une question importante pour l'Association. Nous sommes maintenant tout près de 9 000 membres. Quel succès ! Quelle force politique !

Depuis la dernière élection provinciale, nous avons eu maintes occasions de rencontrer des décideurs politiques et des hauts fonctionnaires. Par exemple, l'AFANB est très bien

représentée au sein de l'Équipe Acadie, dont la thématique cette année portait sur la nécessité d'un plan de rattrapage pour les services de santé en français.

De plus, nous faisons partie du Comité de partenaires des ministres Myles et Boudreau sur les soins de longue durée. Cette participation nous permet de continuer à faire valoir les recommandations du rapport *Vieillir dans l'indifférence et l'indignité*. Devant l'urgence d'agir, nous revendiquons la création d'un ministère des Aînés et des Soins de longue durée.

Nous avons été consultés sur plusieurs dossiers au cours de l'année. Par exemple, nous avons tout récemment été nommés au comité aviseur chargé de la révision d'Énergie NB.

La couverture médiatique a été significative, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la radio ou de la télévision. Elle a contribué à accroître la visibilité de l'Association et à donner une voix aux personnes âgées.

J'ai plusieurs remerciements à adresser :

- À notre directeur général, Marcel Larocque. Il est la force vive qui fait fonctionner l'Association au quotidien. Son style de leadership est fort apprécié par les employés. Il est un partenaire incontournable dans l'avancement des dossiers de l'Association. Merci, Marcel.
- À notre adjointe administrative, Nouha Bouchiba. Je suis constamment émerveillée par son professionnalisme, son attention aux détails et surtout par son sourire toujours présent. Merci, Nouha.
- À notre équipe d'employés. L'Association est choyée de pouvoir compter sur une équipe aussi compétente, passionnée et dédiée à améliorer la qualité de vie des aînées et aînés par l'entremise de nos différents projets. Merci !
- À notre conseil d'administration, qui veille à la bonne gouvernance de l'Association et qui répond toujours présent lorsqu'on a besoin de lui. Merci !
- À vous toutes et tous, membres de l'AFANB, de m'avoir fait confiance. C'est facile d'être porte-parole quand on sait que 9 000 membres me donnent la légitimité d'être leur voix. Merci !

En cette année où nous soulignons le 25^e anniversaire de l'Association – oui, un quart de siècle –, prenons un moment pour célébrer nos accomplissements, mais reconnaissons aussi qu'il faudra poursuivre nos efforts afin d'améliorer le sort des aînées et aînés.

Le cri du cœur que nous avons entendu ces dernières années se fait de plus en plus pressant. Nous ne pouvons plus être invisibles ni silencieux !

Je nous souhaite donc une année où les actions passeront de frileuses à chaleureuses !

Bon 25e anniversaire !



Rapport de la direction générale AGA AFANB 2025

Il s'en passe des choses dans une année, et des belles !!! Lorsque ça fait **25 ans** ... le décompte est surprenant et stimulant !

D'entrée de jeux, je veux mettre en lumière l'implication active, l'engagement continue et le dévouement inconditionnel de toute l'équipe du personnel. L'AFANB est une organisation crédible qui a fait ses preuves, et ce, depuis un quart de siècle... Impressionnant !!!

Pour ma part, je suis impliqué directement depuis déjà cinq ans et il m'est facile de constater à chaque rencontre individuelle, de groupe ou associative, que la contribution de l'AFANB, à l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées, est indéniable.

Ce n'est pas un secret... le dossier qui a mobilisé nos ressources durant la dernière année est bien sûr la tenue des États généraux sur le vieillissement en français, en mai. En fait, la programmation était tellement variée et complète que l'ensemble de nos dossiers s'y retrouvaient. Le format interactif, favorisant la discussion et les échanges réels, nous a permis d'en arriver à l'adoption d'une Proclamation adoptée à l'unanimité. Ce document servira de fondation pour les prochaines étapes. À noter que CODAC-NB et la SANB, s'affairent présentement à l'organisation d'activités rassembleuses semblables, et on m'a demandé de faire partie des équipes de réflexions, comme quoi, le succès de nos États généraux devient un modèle souhaité.

Un autre moment fort cette année, selon moi, est la tournée provinciale que nous avons effectuée, Norma et moi. Quel accueil, reçu partout dans la province ! Au-delà des échanges, on a pu constater encore une fois qu'il se fait de merveilleuses choses qui bénéficient aux personnes aînées. Vraiment encourageant !

Au niveau provincial, l'arrivée du nouveau gouvernement Holt, nous a permis de rencontrer formellement et informellement, l'ensemble de la nouvelle députation. Que ce soit rouge, vert ou même bleu, les échanges nous permettent de maintenir les enjeux des personnes aînées en haut de la liste des décideurs politiques. D'ailleurs, vous avez probablement vu récemment la requête afin que la province crée un ministère des Aînés et des Soins de longue durée. Ce n'est que le début... à suivre !

Je me dois de mentionner aussi la participation active de l'AFANB aux affaires de la FAAFC. Que ce soit au Conseil national où Norma nous représente judicieusement, au Forum des DG où j'ai la chance d'échanger avec les collègues de partout au pays ou encore par les nombreux projets conjoints, parrainés par l'équipe dynamique des employés, la présence et la contribution du Nouveau-Brunswick sont vraiment appréciées. Comme disait un collègue estimé dans une de mes autres vies : « On essaie de ne pas trop vous faire honte ».

L'an dernier, j'écrivais dans mon rapport, au sujet de celle qui porte fièrement le pseudonyme de Mme de la télé :

Vous me permettez de profiter de cette tribune pour remercier, « en public », Norma. Nous avons, ce que je qualifierais, une complicité naturelle. Nos expériences antérieures à différents postes de direction et de présidence nous rendent complémentaires et nos échanges sont toujours positifs et constructifs. D'ailleurs, et je la cite, Norma se plaît à dire : « On finit nos phrases ! »

Cette année... j'ajoute que souvent, un seul regard permet de savoir ce que l'autre va dire... Ça fait peur !

Je tiens aussi à souligner spécialement l'apport de Nouha, la meilleure adjointe à la direction du monde, aux affaires de l'AFANB. Efficacité, implication, compétences, diplomatie, discrétion, gentillesse, voilà quelques qualificatifs qui lui sied admirablement. Ah oui, sans oublier bien sûr ces merveilleuses petites pâtisseries...

La rédaction de cette petite réflexion annuelle m'anime et me motive toujours. Ce regard introspectif me rappelle pourquoi il est tellement important que je/nous, ensemble, nous poursuivions nos efforts dans l'atteinte de la réalisation de notre mission. Merci !!!

Marcel

L'AFANB, force vive au N.-B francophone !

Mise à jour des dossiers/activités 2024-2025 (Sans ordre de priorité)

États généraux sur le vieillissement : Du 8 au 10 mai 2025 à l'Université de Moncton, campus de Moncton. Trois volets furent abordés : Vivre en santé en français, Vivre en sécurité en français et Vivre sa pleine citoyenneté en français. 12 ateliers et 4 conférences grand public. Animation intergénérationnelle et volet artistique (1755 et Chœur intergénérationnel du Faubourg du Mascaret). 250 participants de partout au pays ont pris part activement aux discussions. Une Proclamation fut adoptée à la dernière journée par toutes et tous.

Rendez-vous Acadie 50+ : Cette année, pour une deuxième fois durant les années impaires, les RVA 50+ étaient organisés localement dans plusieurs régions alors qu'une région s'est vue décerner le prix Jean-Luc Bélanger. Une mention spéciale à nos amis de l'Île du Prince-Édouard qui sont toujours très actifs durant cette activité. En 2026, la Ville de Dieppe accueillera la nouvelle version des RVA 50+. Soyons-y et il est à noter que le conseil de direction est toujours prêt à accueillir de nouvelles personnes.

Immigration : Trois repas communautaires ont été organisés. En collaboration avec le CAFI, une conférence portant sur l'alimentation en Acadie a été offerte par Anne Godin. Douze aînés ainsi que 12 nouveaux arrivants étaient présents alors que Maréva Cuissard, agente d'accueil et d'accompagnement pour les personnes étudiantes internationales de l'Université de Moncton a parlé du programme « Jumelage » lequel consiste à faire rencontrer des personnes établies dans la région du Grand Moncton et des personnes étudiantes internationales lors d'événements et d'activités socio-culturelles. Finalement, une table ronde s'est tenue afin de célébrer la diversité culturelle dans la région de Bathurst.

Proche aidance : La semaine nationale des proches aidants fut célébrée en avril. Plusieurs collaborations financières modestes eurent lieu durant la dernière année. De beaux partenariats se sont développés et le dossier occupe toujours une place de choix.

Connectaînés : Le projet s'est terminé en décembre 2024. Au cours des quatre dernières années, 529 activités eurent lieu où 1 280 personnes âgées différentes y ont participé pour un total de 6 400 participations.

Rendez-vous mieux-être 50+ : Les Rendez-vous se sont poursuivis à l'automne 2024 jusqu'à la date prévue de la fin du projet. Au fil des ans, ce projet fut un élément fort afin de contrer l'isolement social tout en offrant des sessions d'éducation et de formation pertinentes aux personnes âgées.

Guichet des bénévoles : Le projet s'est poursuivi jusqu'au printemps 2025. Le logiciel de gestion des bénévoles a été mis en place et servira aux nouveaux projets du genre.

MADA/CADA : L'AFANB accompagne 22 municipalités francophones ou bilingues dans la démarche MADA. Trois nouvelles municipalités pourraient s'ajouter au nombre

prochainement passant alors à un total de 25 sur une possibilité de 31. Le concept CADA serait possible dans les trois centres scolaires communautaires (Miramichi, Saint-Jean, Fredericton) et l'accueil semble très favorable. MADA Memramcook a franchi l'étape de reconnaissance officielle au cours de la dernière année. Trois MADA ont initié et complété un projet Impact aînés qui vise à briser l'isolement social. (St-Quentin, Tracadie et Dieppe). L'AFANB participe mensuellement au groupe de référence pan canadien CADA coordonné par l'Agence de la santé publique du Canada. Nous avons également, depuis 2023, conseillé et guidé l'organisme Age Friendly Active Communities qui accompagne les municipalités et communautés anglophones au N.-B. De plus, nous avons guidé le secrétariat des aînés et du vieillissement en santé ainsi que le ministère du Développement social.

Bien vieillir chez-soi (FAAFC et CBDC) : Différentes initiatives, dans cinq régions en collaboration avec des organismes communautaires sans but lucratif, permettent de fournir un appui réel afin que les personnes âgées puissent vivre plus longtemps dans leur domicile. Entre autres, on parle de visites amicales, journées de répit, livraisons de repas chauds, entretiens ménagers légers, transports, etc. Au 30 juin 2025, 345 heures de bénévolat ont été offertes.

Service d'éclaireurs et de liaison : L'initiative vise à promouvoir l'inclusion sociale des personnes âgées francophones en situation minoritaire par des interventions communautaires sur cinq ans, ciblant trois groupes : les personnes âgées confrontées à des problèmes de santé, les personnes âgées francophones issues de milieux divers et les personnes vivant dans des maisons de soins.

Contes et légendes : L'AFANB a reçu une subvention afin d'offrir des ateliers d'une durée de deux heures sur la préparation de contes et légendes. Le projet est embryonnaire et la recherche de partenaires et de conteurs intéressés à accompagner les apprentis conteurs est en cours. Les ateliers seraient de novembre à janvier dans le but de faire la présentation des créations en mars 2026.

Équipe Acadie 2025 : L'AFANB était présente pour une 4^e année à l'Équipe Acadie, avec une quinzaine d'organismes acadiens, à Fredericton, les 14 et 15 mai derniers. Une cinquantaine de députés et hauts fonctionnaires furent rencontrés. Le dossier de la santé était à l'honneur. On se rappellera que la première année en 2022, les Langues officielles étaient au cœur des discussions alors qu'en 2023, toute la communauté acadienne défendait les enjeux des personnes âgées et l'année dernière la thématique était l'éducation.



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

ASSOCIATION DES AÎNÉES ET AÎNÉS FRANCOPHONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK Règlements généraux

Article 1 : Caractéristiques

- 1.1 Nature et nom** – Le regroupement des aînées et aînés francophones du Nouveau-Brunswick, incorporé au Nouveau-Brunswick, est connu sous le nom de « Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick inc. », également connu sous le sigle AFANB. C'est une compagnie sans capital social constituée par lettres patentes en vertu de la Loi sur les compagnies (N.B. le 17^e jour d'avril 2001)
- 1.2 Langue** – Le français est la langue officielle de l'AFANB qui doit l'employer dans ses délibérations, ses documents officiels et dans ses relations avec ses membres.
- 1.3 Écriture inclusive** – Afin de réduire la discrimination dans les écrits et d'assurer une représentation égale de toutes les personnes, l'AFANB adopte l'écriture inclusive dans la rédaction de ses documents à l'interne.
- 1.4 Membres** – Toute personne résidant au Nouveau-Brunswick, qui est âgée de 50 ans et plus et qui partage la vision et la mission de l'AFANB, peut en devenir membre en payant sa cotisation annuelle.
- 1.5 Conseil régional** – Les membres individuels de l'AFANB peuvent être regroupés et représentés par un conseil régional sur un territoire donné. Ce conseil, par son mandat de concertation régionale, a pour objectif principal de permettre à l'AFANB de s'adapter aux réalités régionales dans la planification et la livraison des services.
- 1.6 Organismes associatifs** – L'AFANB reconnaît que des entités régionales, qui adhèrent à sa mission et sa vision, peuvent jouer un rôle dans les affaires de l'Association au niveau local. Ces organismes regroupant des personnes de 50 ans et plus doivent recevoir l'aval du conseil d'administration à la suite d'une demande formelle d'adhésion.
- 1.7 Cotisation** – La cotisation des membres individuels, des conseils régionaux et des organismes associatifs est déterminée par l'Assemblée générale annuelle sur recommandation du conseil d'administration.
- 1.8 Droit de vote d'un membre individuel** – Tout membre en règle de l'AFANB, présent lors de l'assemblée générale annuelle ou à une assemblée générale extraordinaire a une voix délibérante.

1.9 Droit de vote des conseils régionaux, des Clubs de l'âge d'or et des organismes associatifs – Tout regroupement dûment membre de l'AFANB présent lors de l'assemblée générale annuelle ou à une assemblée générale extraordinaire a deux voix délibérantes.

1.10 Structure générale de l'Association – L'Association francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick est composée de membres individuels regroupés dans **treize** régions : **Madawaska**, -- **Grand-Sault La Vallée**, -- **Restigouche Ouest**, -- **Restigouche Est**, - **Chaleur**, -- **Shippagan**, **Île-de-Lamèque**, **Miscou**, -- **Grand Caraquet**, -- **Grand Tracadie**, **Néguac**, -- **Kent Nord**, -- **Kent Sud**, - **Shédiac**, **Cap-Acadie**, -- **Dieppe**, **Moncton**, -- **Fredericton**, **Saint-Jean**.

Article 2 : Affaires de l'AFANB

2.1 Siègne social – Le siège social de l'AFANB se situe dans la province du Nouveau-Brunswick, à l'endroit fixé par le conseil d'administration.

2.2 Sceau – Le sceau de l'AFANB est adopté par résolution du conseil d'administration. Sur le sceau paraît le sigle AFANB.

2.3 Exercice financier – L'exercice financier de l'AFANB se termine le 31 mars de chaque année.

2.4 Documents et livres – Le conseil d'administration est responsable de la tenue en bonne et due forme de tous les documents, livres et registres requis par le règlement général de l'AFANB et par toute autre loi.

2.5 Signataires autorisés – Tous les chèques et autres documents bancaires ainsi que tous les documents officiels doivent être signés par deux des quatre personnes suivantes : la trésorière ou le trésorier, la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président ou la directrice générale ou le directeur général.

Article 3 : Assemblée générale

1.11 Composition – L'assemblée générale regroupe les membres en règle de l'Association. En outre, tous les membres en place du C.A. sont membres de plein droit de l'assemblée générale, avec droit de vote.

1.12 Réunions

- **L'assemblée générale annuelle** – L'assemblée générale annuelle se tient dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier. L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit inclure les points suivants : les comptes rendus et les décisions du conseil d'administration, les élections, les états financiers, les modifications au règlement général (s'il y a lieu), le rapport des vérificateurs, la cotisation annuelle et toutes autres affaires de l'AFANB encourues durant l'année.
- **Élections** – La présidente ou le président est élu par l'ensemble des membres présents à l'assemblée générale annuelle.
- La représentante ou le représentant de la région est élu par l'ensemble des membres présents à l'assemblée générale annuelle. ~~de chacune des régions lors de l'assemblée générale annuelle. (Référence à la carte des régions de l'AFANB).~~
- La vice-présidente ou le vice-président est élu par les membres du conseil d'administration lors de sa première réunion suivant l'AGA.
- Le poste de trésorière ou trésorier est désigné par le conseil d'administration.

1.13 Assemblée générale extraordinaire – Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire des membres lorsque certaines circonstances spéciales l'exigent ou lorsque 25 membres en font la demande par écrit. L'assemblée générale extraordinaire ne peut traiter que des sujets spécifiquement mentionnés à l'ordre du jour. Elle doit avoir lieu dans les trente jours suivant la réception de la demande.

1.14 Lieu et date – Le conseil d'administration détermine le lieu et la date de l'assemblée générale annuelle et de toute assemblée générale extraordinaire.

1.15 Quorum – Le quorum des assemblées générales est composé d'au moins 25 membres.

1.16 Avis de convocation et ordre du jour – L'avis de convocation et l'ordre du jour provisoire de toute assemblée générale doivent être publiés dans un délai raisonnable.

1.17 Avis de proposition – Il est résolu que toute résolution destinée à l'AGA soit remise à l'Association au moins trente jours avant la tenue de l'AGA.

Article 4 : Le conseil d'administration

4.1 Le conseil d'administration est composé d'un maximum de **15 membres** : un président ou une présidente et la représentante ou le représentant régional des **13 régions c.-à-d. Madawaska, -- Grand-Sault La Vallée, -- Restigouche Ouest, -- Restigouche Est, -- Chaleur, -- Shippagan, Île-de-Lamèque, Miscou, -- Grand Caraquet, -- Grand Tracadie, Néguaac, -- Kent-Nord, Kent Sud, -- Shédiac, Cap-Acadie, -- Dieppe, Moncton et -- Fredericton, Saint-Jean**, plus une présidente sortante ou un président sortant s'il y a lieu, pour une période maximale d'une année, suivant la fin d'un mandat régulier. (Référence à la carte des régions de l'AFANB)

4.2 Présidence du conseil d'administration – Le conseil d'administration est présidé par la présidente ou le président de l'association qui conserve son droit de vote sans voix prépondérante.

4.3 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration, sans droit de vote.

4.4 Réunions – Les membres du conseil d'administration se réunissent au moins trois fois par année à la demande du président ou de la présidente de l'AFANB.

4.5 Quorum – Une majorité simple des membres du conseil d'administration forme le quorum pour délibérer de toute question à toute réunion du conseil. Nonobstant tout poste vacant au conseil d'administration, les membres qui demeurent en poste peuvent exercer tous les pouvoirs du conseil aussi longtemps qu'ils forment le quorum.

4.6 Admissibilité – Tout membre en règle de l'AFANB peut être candidat ou candidate au poste de représentant de sa région et occuper un poste au conseil d'administration.

4.7 Poste vacant au conseil d'administration – Les membres du conseil d'administration peuvent combler un poste vacant au conseil d'administration, pourvu qu'ils forment quorum. Si le poste vacant n'est pas pourvu, il doit l'être à la prochaine assemblée générale annuelle des membres de l'AFANB au cours de laquelle sont élus les membres du conseil d'administration pour l'année suivante.

4.8 Élection des membres du conseil d'administration

L'élection des membres du conseil d'administration a lieu au cours de l'assemblée générale annuelle. Aucun membre de l'AFANB ne peut être élu lors de l'assemblée générale annuelle ou nommé, dans le cas d'un poste vacant au conseil d'administration, à moins d'être présent à ladite assemblée ou à moins d'avoir donné son consentement pour agir en qualité de membre du conseil d'administration.

4.9 Rémunération des membres du conseil d'administration – Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils peuvent se faire rembourser les dépenses autorisées, selon les modalités convenues par le CA ou l'AGA.

4.10 Rémunération de la présidence – Le conseil d'administration peut décider de rémunérer la présidente ou le président en lui versant un montant forfaitaire mensuel pour compenser une partie du temps que la personne consacre aux questions relatives à l'AFANB.

4.11 Responsabilités – Le conseil d'administration est le principal responsable de la bonne marche de l'association des points de vue de l'administration, des finances et des activités; il a les responsabilités suivantes :

- 4.11.1 Il adopte le budget, le vérifie périodiquement;
- 4.11.2 Il décide des modifications à y apporter au cours de l'exercice financier;
- 4.11.3 Il recommande la cotisation aux membres et, s'il y a lieu, les autres sources à solliciter pour obtenir des revenus;
- 4.11.4 Il contrôle les dépenses;
- 4.11.5 Il décide de l'embauche et du renvoi de la direction générale au service de l'association et il établit les tâches principales de ce poste;
- 4.11.6 Il décide si l'association peut créer des postes pour sa bonne gestion;
- 4.11.7 Il met sur pied les comités permanents ou spéciaux qu'il juge utiles et il reçoit les rapports de ces comités;
- 4.11.8 Il convoque les assemblées générales annuelles ou extraordinaires;
- 4.11.9 Il établit les politiques administratives;
- 4.11.10 Il accomplit tous les actes prévus et permis par la loi et les règlements en vue de l'administration générale de l'assemblée, y compris l'adoption de modifications provisoires aux règlements (art. 8.1), et tout mandat que l'assemblée générale lui donne.

4.12 Durée des fonctions au conseil d'administration – Le mandat de chaque membre du conseil d'administration est de deux (2) ans, renouvelable une (1) fois, à l'exception de la présidente ou du président sortant.

4.12.1 Toute personne qui fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB ou dont l'entreprise fournit des services professionnels rémunérés à l'AFANB est inadmissible à siéger au conseil d'administration.

4.13 **Démission** – Un membre du CA de l'Association peut démissionner à tout temps. La radiation d'un membre peut être prononcée pour cause suffisante, sur un vote des trois quarts (3/4) de tous les membres du CA réunis pour en décider. La suspension temporaire peut être prononcée au lieu de la radiation dans le même cas.

4.14 **Absence aux réunions du conseil d'administration** – Lorsqu'un membre du conseil d'administration s'absente de façon consécutive de trois réunions officielles (AGA, AGA spéciale, CA), il doit démissionner de son poste.

4.15 **Comités**

4.15.1 **Responsabilités** – La présidente ou le président de tout comité créé par le conseil d'administration est assuré par un membre du conseil d'administration.

4.15.2 **Fonctions** – Des comités sont créés par une décision du conseil d'administration qui établit leur mandat. Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel. La présidente ou le président de chaque comité présente un rapport à chaque réunion du conseil d'administration. Les recommandations des comités doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Article 5 : Dirigeants et autres responsables

5.1 Présidence – La présidente ou le président de l'association est élu par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans (art. 3.2.2). Outre les pouvoirs qui peuvent lui être accordés à la discrétion du conseil d'administration, la présidence assume les responsabilités suivantes :

5.1.1 Elle ou il est le principal porte-parole de l'association;

5.1.2 Elle ou il préside, avec droit de vote, l'assemblée générale, sauf si la majorité des membres présents décide de nommer une autre personne pour présider, ainsi que les réunions du conseil d'administration;

5.1.3 Elle ou il se tient en consultation étroite et fréquente avec la direction générale afin d'être au courant de tous les dossiers de l'association;

5.1.4 Elle ou il peut signer, avec la trésorière ou le trésorier ou la vice-présidence ou la direction générale, les chèques et autres documents de l'association; elle peut signer les documents officiels de l'association avec la direction générale.

5.1.5 Elle ou il peut assister sans droit de vote, sauf si elle est membre à part entière du comité, à toute réunion des comités de l'association.

5.2 Vice-présidence – La vice-présidente ou le vice-président de l'association est élu par les membres du Conseil d'administration (art. 3.2.4) et assume les responsabilités suivantes :

5.2.1 Elle ou il remplit les fonctions de la présidence, chaque fois que cette dernière est absente ou ne peut agir à titre de personne à la présidence;

5.2.2 Elle ou il est responsable du fonctionnement et de la coordination des comités;

5.2.3 Elle ou il s'acquitte de toutes les tâches qui peuvent lui être attribuées par le CA et la présidence de l'association.

5.3 Trésorière ou trésorier – La trésorière ou le trésorier est désigné par le conseil d'administration (art. 3.2.5); elle assume les responsabilités suivantes :

5.3.1 Elle ou il voit à la préparation du budget et le soumet au C.A. et à l'assemblée générale annuelle; elle ou il tient compte des revenus et des dépenses de l'association et soumet périodiquement le rapport au CA;

5.3.2 Elle ou il peut signer, avec la présidence ou la ou le secrétaire, les chèques et les documents de l'association.

5.4 Présidence sortante – La présidente sortante ou le président sortant, qui a exécuté un mandat régulier, demeure dirigeant et membre d'office du conseil d'administration pour un mandat maximum d'un an.

5.5 Direction générale – La directrice générale ou le directeur général est un employé de l'association et relève directement du conseil d'administration pour ce qui est de son embauche et de son renvoi. Elle ou il est le principal gérant de l'association et, à ce titre :

5.5.1 Elle ou il est le chef du secrétariat et de la trésorerie; il voit à son fonctionnement quotidien;

5.5.2 Elle ou il se tient en consultation étroite et fréquente avec la présidence de l'association, dont il est, avec la présidence, un des porte-parole officiels;

5.5.3 Elle ou il accomplit toutes les tâches que lui confie le conseil d'administration, notamment celles d'assister la ou le secrétaire, la trésorière ou le trésorier et tout autre membre du personnel de l'association;

5.5.4 Elle ou il assiste à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration et participe aux assemblées générales, mais sans jamais avoir le droit de vote ni de soumettre ou d'appuyer des propositions;

5.5.5 elle ou il signe avec la présidente ou le président les documents officiels de l'association;

5.6 Vérificateur des livres – Chaque année, l'assemblée générale annuelle doit nommer une personne ou une firme de son choix pour faire la vérification des comptes de l'association. Elle examine les livres de comptabilité et détermine l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice financier terminé. Elle prépare un rapport certifié destiné à l'assemblée générale annuelle et le remet au conseil d'administration qui peut l'inviter à le soumettre elle-même à l'assemblée générale annuelle.

Article 6 : Élections

6.1 Le poste à la présidence est comblé lors de l'AGA, par scrutin secret de tous les membres présents.

6.2 Seule l'assemblée générale peut démettre de ses fonctions un dirigeant ou une dirigeante qu'elle a élu, à condition qu'une telle proposition ait été spécifiquement prévue à l'ordre du jour et jointe à l'avis de convocation, que cet avis de convocation ait été envoyé au dirigeant en question par courrier recommandé, et que le quorum soit atteint. L'assemblée générale doit, le cas échéant, adopter la proposition à la majorité absolue et peut ensuite pourvoir immédiatement le poste vacant par une élection. Si le conseil d'administration a créé un comité des candidatures, la liste de tous les candidats proposés par ce comité peut être envoyée aux membres avec l'avis de convocation ou peut être soumise aux délégués en tout temps avant l'élection. Il est aussi possible de recevoir des candidatures ou de poser sa propre candidature à l'un ou l'autre poste en tout temps avant l'élection.

6.3 Ne sont admissibles à ces postes que les personnes qui sont membres en règle et qui ont donné leur consentement à leur candidature.

Article 7 : Conseil régional

7.1 Composition – Le conseil régional d'un territoire donné (1.5) peut être composé de : une présidence, une vice-présidence, un secrétaire-trésorier

ou une secrétaire-trésorière, de trois conseillers ou conseillères et du représentant ou de la représentante de la région au C.A. de l'AFANB

7.2 Mandat

7.2.1 Établir et maintenir les liens entre le régional et le provincial;

7.2.2 Favoriser le recrutement des membres en région;

7.2.3 Informer les membres en région;

7.2.4 Promouvoir l'AFANB en région;

7.2.5 Organiser des activités pour promouvoir le mieux-être et la qualité de vie des aînées et aînés francophones;

7.2.6 Identifier les besoins des aînées et aînés en région;

7.2.7 Concerter les aînées et aînés d'une même région.

Article 8 : Règlements

8.1 Modifications provisoires

8.1.1 Entre les assemblées générales, le conseil d'administration a le pouvoir d'adopter de nouveaux règlements ainsi que de modifier ou desuspendre les règlements existants. Les règlements ainsi adoptés, modifiés ou suspendus, à la majorité des voix exprimées, ont force de règlement seulement jusqu'à l'assemblée générale suivante.

8.1.2 Un règlement rejeté par l'assemblée générale ne peut pas être réintroduit en ayant à nouveau recours au présent article.

8.2 Ratification – Tout règlement ayant provisoirement été adopté, modifié ou suspendu par le conseil d'administration en conformité avec l'article 8.1 doit être ratifié lors de l'assemblée générale suivante qui en aura été avisée dans un délai raisonnable.

8.2.1 Tout règlement ayant provisoirement été adopté, modifié ou suspendu par le conseil d'administration en conformité avec l'article 8.1 doit être ratifié lors de l'assemblée générale suivante par les 2/3 des membres présents.

8.2.2 Tout règlement, pour être adopté, modifié ou suspendu doit être ratifié par les 2/3 des membres présents à l'assemblée générale.

Article 9 : Procédures d'assemblée

- 9.1** Toute controverse portant sur la procédure des assemblées est tranchée par la présidence de l'assemblée en cause. À défaut de dispositions pertinentes dans le présent règlement, il se fonde sur les règles établies par Victor Morin dans son code intitulé Procédure des assemblées délibérantes (édition révisée en 1994).
- 9.2** À moins de dispositions contraires dans le présent règlement, ou dans la Loi sur les compagnies, toute proposition faite dans une réunion de l'association est tranchée à la majorité absolue des voix exprimées.
- 9.3** Seuls les « oui » et les « non » sont comptés pour déterminer le résultat des votes (majorité absolue, ou des 2/3, ou des 3/4 des voix exprimées).
- 9.4** Lorsqu'il y a égalité des voix, la proposition est défaite et la présidence n'a pas de voix prépondérante.

Article 10 : Dissolution

- 10.1** En cas de dissolution de l'Association, le reliquat des fonds et des biens après extinction des dettes et du passif sera distribué dans les meilleurs délais aux organismes de charité dont les objectifs se rapprochent le plus de ceux de l'Association, suivant ce que décideront les membres au moment de la dissolution.

Article 11 : Entrée en vigueur

- 11.1** Le présent règlement entre en vigueur à la date de son adoption.
- 11.2** Le présent règlement a été adopté le 17^e jour d'avril 2001 et modifié le 14 octobre 2005, le 15 septembre 2007, le 18 septembre 2011, le 16 septembre 2012, le 17 octobre 2014, le 10 septembre 2016, le 17 septembre 2022, le 24 septembre 2024 et le 17 septembre 2025.



Priorités de l'AFANB à présenter à l'AGA 2025

1. États généraux sur le vieillissement

- Attendu que :
 - L'AFANB a organisé des États généraux sur le vieillissement en français en mai 2025 ;
 - Le dialogue était favorisé tout au long de l'activité et a permis aux 250 participants en provenance de partout au Canada de s'exprimer librement ;
 - La participation impliquait des personnes de tous âges et représentait tout aussi bien la société civile que les politiciens et les hauts-fonctionnaires ;
 - Une mise à jour sur la situation des personnes aînées fut présentée dans la Proclamation adoptée à l'unanimité à la fin des États généraux sur le vieillissement en français ;
 - Le principe « Rien pour nous, sans nous ! » est fortement encouragé ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Profite du momentum favorable créé par le succès des États généraux sur le vieillissement en français;**
- **Procède à la rédaction et la publication d'un rapport en relation avec les éléments discutés lors des États généraux;**
- **Détermine les actions à mettre en place à court, moyen et long terme selon un échéancier précis;**
- **Privilégie une participation active de partenaires et d'experts sur le vieillissement dans la rédaction de recommandations essentielles;**

- **Insiste auprès des instances décisionnelles sur la participation obligatoire des personnes âgées dans la formulation de politiques et de programmes les concernant;**
- **Amorce les démarches pour la création d'un ministère des aînés et des soins de longue durée.**

2. Appuyer les personnes proches aidantes

- **Attendu que :**
 - L'AFANB milite depuis longtemps afin que les personnes âgées puissent vivre le plus longtemps possible dans leur domicile ;
 - La recherche démontre que les personnes âgées qui vivent dans leur domicile sont plus heureuses et enclines à participer à la vie communautaire, familiale, sociale et économique ;

Il est proposé que le dossier des personnes proches aidantes francophones reste prioritaire pour l'AFANB afin de pouvoir offrir à ces personnes le soutien dont elles ont besoin.

3. Promouvoir la bienveillance envers les aînés

- **Attendu que :**
 - La mission de l'AFANB est de promouvoir le mieux-être des aînés, ce qui veut dire les aider à rester chez eux en toute sécurité le plus longtemps possible pour qu'ils puissent profiter d'une bonne qualité de vie ;
 - Le Comité d'action sur la bienveillance envers les aînés de l'AFANB a publié un rapport choc, soit « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick », qui a été rendu public à une conférence de presse le 15 juin 2022 et qui vise le bien-être des personnes âgées en foyer de soins ou à domicile, ayant besoin de soutien ;
 - Le rapport publié fut bien accueilli par tous et toutes, incluant les décideurs politiques ;
 - Les actions concrètes réelles tardent toujours ;

Il est proposé que l'AFANB préconise la bienveillance des aînés dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux ainsi qu'à domicile en s'assurant qu'ils reçoivent des services de soins et des services de soutien de qualité en français.

4. Gériologie sociale

- Attendu que :
 - La gériologie sociale prend de l'ampleur un peu partout au pays ;
 - Plusieurs municipalités s'affairent présentement à mettre en lumière les bienfaits de la gériologie sociale ;
 - Le concept de gériologie sociale cadre bien avec la mission de l'AFANB ;

Il est proposé que l'AFANB poursuive sa réflexion, basée sur la recherche, tout en explorant les stratégies gagnantes déjà existantes, et ainsi participe activement à définir l'approche de la gériologie sociale pour les personnes aînées francophones du Nouveau-Brunswick.

5. Dossiers d'intérêt pour les personnes aînées

- Attendu que :
 - La mission de l'AFANB est entre autres de défendre les droits des aînés et de promouvoir leur mieux-être ;
 - La santé et le mieux-être, le logement abordable et les défis économiques demeurent des préoccupations pour les personnes aînées ;
 - Les services en santé en français ne répondent toujours pas aux besoins des personnes aînées et plus particulièrement dans les régions rurales ou en contexte minoritaire francophone ;
 - Beaucoup d'aînés font face à une augmentation faramineuse du coût de leur loyer ;
 - Les revenus des personnes aînées s'adaptent difficilement aux soubresauts de l'indice des prix à la consommation ;

Il est proposé que l'AFANB :

- **Réagisse publiquement à l'actualité qui touche les dossiers d'intérêt pour les personnes âgées tels que la santé et le mieux-être, le logement abordable et les défis économiques;**
- **Profite de chaque occasion offerte pour inciter les décideurs à mettre en place les investissements nécessaires pour contrer le manque de loyers abordables en particulier pour les personnes âgées;**
- **Continue de faire pression auprès des décideurs politiques afin que le vaccin contre le Zona soit accessible gratuitement aux personnes âgées.**

6. Recrutement des membres

- **Attendu que :**
 - **L'AFANB parle souvent au nom de tous les âgées et âgés francophones du Nouveau-Brunswick ;**
 - **L'AFANB par le biais de ses communications internes peut informer ses membres des différents programmes et activités qu'elle organise ;**
 - **Le poids politique de l'AFANB dépend du nombre de membres qui la supporte ;**
 - **L'AFANB a modifié les frais d'adhésion des clubs d'âge d'or de sorte que le financement de base des clubs soit favorable à leur viabilité ;**

Il est proposé que l'AFANB poursuive ses efforts afin de faire la promotion de l'Association auprès du grand public et des Clubs de l'âge d'or, visant ainsi à augmenter son nombre de membres.



**Association francophone
des aînées et aînés
du Nouveau-Brunswick**

Ratification des décisions prises par le conseil d'administration pour l'année 2024-2025

Le 07 mai 2024

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'un point concernant le groupe témoin avec les immigrants.* »
2. « *Que le procès-verbal de la réunion du 21 février 2024 soit adopté tel que présenté.* »
3. « *Que le Bilan et les états financiers du 31 mars 2024 soient acceptés tels que présentés.* »
4. « *Que la firme comptable reste la même pour la vérification des livres de l'AGA 2024.* »
5. « *Que le comité de mise en candidature soit composé par Norma Aubut, Eddy Williams et Yvon Thériault et que Norma Aubut sera la présidente de ce comité.* »
6. « *Que le document des règlements généraux avec les modifications ajoutées soit proposé à l'AGA pour ratification.* »
7. « *Que le comité stratégie électorale / Action politique soit composé de Norma Dubé (Présidente), Joanne Fortin et Marcel Larocque.* »
8. « *Que le comité de recrutement soit rétabli et composé de Yvon Thériault (Président), Norma Dubé, Norma Aubut et Marcel Larocque.* »

Le 20 juin 2024

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »
2. « *Que le procès-verbal de la réunion du 7 mai 2024 soit adopté tel que présenté avec la correction proposée.* »
3. « *Que le budget 2024-2025 soit accepté tel que présenté.* »

Le 23 septembre 2024

1. « *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté*

2. *« Que le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024 soit adopté tel que présenté. »*
3. *« Une lettre soit envoyée aux ministres de la Santé, Développement Social et des Aînés après les élections provinciales du 21 octobre 2024 demandant que le vaccin contre le Zona soit offert aux aînés gratuitement et que l'Association demande une rencontre afin de discuter. »*

Le 09 octobre 2024

1. *« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*
2. *« Que le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024 soit adopté tel que présenté. »*
3. *« Que Luc Handfield soit élu à la vice-présidence. »*
4. *« Que Norma Aubut soit la trésorière. »*
5. *« Que Alice Hébert soit membre du comité Exécutif-Finances. »*
6. *« Que Marcel Larocque, Norma Dubé, Norma Aubut, Denise Rousselle, Mory Ndiaye et Nouha Bouchiba soient les signataires de l'AFANB. »*

Le 18 novembre 2024

1. *« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout au point 12, Adhésion de l'ACAME. »*
2. *« Que le procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2024 soit adopté avec les modifications de quelques dates (2025 au lieu de 2026). »*
3. *« Que l'AFANB accepte l'adhésion du groupe des aînés de Fredericton »*

Le 27 janvier 2025

1. *« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*
2. *« Que le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2024 soit adopté tel que présenté. »*
3. *« Que la firme comptable reste la même pour la vérification des livres de 2024 - 2025. »*
4. *« Que la SERF devient membre de l'AFANB. »*

Le 17 mars 2025

1. *« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »*
2. *« Que le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025 soit adopté tel que présenté avec les modifications suggérées. »*
3. *« Que les états financiers du 28 février 2025 soient acceptés tels que présentés. »*
4. *« Que la réalisation d'une mission d'examen pour l'exercice financier en cours soit effectuée, au lieu d'un audit complet, par la firme Allain & Associés. »*
5. *« Que les groupes UTAT, UTAR, SERFNB et Femmes acadiennes et francophones de Campbellton (FAFC) deviennent membre de l'AFANB. »*

Nos partenaires



Patrimoine canadien
Nouveaux horizons



Développement social
Tourisme, Patrimoine et Culture



Vie • Santé • Retraite



F A A F C
FÉDÉRATION DES
AÎNÉS ET AÎNÉES
FRANCOPHONES
DU CANADA